

Enedis s'engage aux côtés d'ACM HABITAT pour favoriser la transition énergétique de l'habitat social

Développer l'intégration des énergies renouvelables dans l'habitat social et œuvrer pour la transition écologique avec le développement de la mobilité électrique et de la maîtrise de l'énergie, c'est l'objectif de la convention signée le 25 octobre 2021 par Michel CALVO, Président d'ACM HABITAT et Philippe MALAGOLA, Directeur Hérault d'Enedis à Montpellier.

Concrètement, ce partenariat se décline en 4 axes et permettra, par exemple, de bénéficier d'opérations d'autoconsommation collective pour partager de l'électricité verte produite localement à partir de panneaux solaires.

■ Interfaces renforcées entre ACM HABITAT et Enedis

Le bailleur social et l'entreprise de service public engagée dans la transition énergétique ont décidé d'agir concrètement ensemble en faveur du logement social. Un référent ACM HABITAT et un Interlocuteur Privilégié Enedis sont ainsi désignés permettant le suivi des opérations et l'anticipation des délais. Enedis met par ailleurs, à disposition d'ACM HABITAT, un simulateur de raccordement en ligne pour accompagner la prise de décision selon la complexité technique des opérations envisagées.

■ Développement de la production d'énergies renouvelables et des opérations d'autoconsommation collective

Les partenaires s'engagent mutuellement à faciliter la production d'énergie renouvelable et la mise en œuvre d'opérations d'autoconsommation collective, largement facilitées par les évolutions techniques dont la généralisation du compteur Linky. Ces solutions d'autoproduction et d'autoconsommation collective d'électricité permettent une réduction des coûts des consommations électriques pour les locataires.

■ Faciliter le développement des Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques dans les parkings

ACM HABITAT et Enedis s'engagent à coopérer pour permettre un équipement d'infrastructure de recharge de véhicules électriques (IRVE) au sein des immeubles neufs dès leur livraison mais aussi pour faciliter la mise en place d'autopartage électrique permettant d'offrir un service de mobilité aux résidents et aux utilisateurs riverains.

■ Communication de données agrégées de consommations d'électricité pour les immeubles collectifs de plus de 10 logements équipés de compteurs communicants

Grâce à la mise à disposition de données agrégées par Enedis et afin de lutter contre la précarité énergétique, ACM HABITAT pourra identifier les immeubles énergivores pour prioriser les actions de rénovation énergétique et ensuite mesurer la performance des chantiers de rénovation entrepris.